RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00160
Numéro SIREN : 789 555 265
Nom ou dénomination : ABC PLASTURGIE

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2023 sous le numéro de dépôt 606

ABC PLASTURGIE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 91 chemin sur Roche - 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN
789 555 265 RCS BOURG EN BRESSE

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le neuf décembre à neuf heures,

Les associés de la société ABC PLASTURGIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société DULATIER & ASSOCIES - 3 rue Samaritaine - 01000 BOURG EN BRESSE, sur convocation faite par adressée le 24 novembre 2022 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric FRANÇOIS, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Bernard AMATE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social..

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ----------
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant devenu titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

---
---

## QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que par suite du départ à la retraite de Monsieur Luc RICHARD, Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Bernard AMATE, Commissaire aux Comptes suppléant, est devenu titulaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024.

En conséquence, elle nomme en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant :

- Monsieur Pierre BISQUAY, domiciliée 39 rue des Pyrénées - 75020 PARIS.

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

*CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR*
10 000 *VOIX AYANT VOTE POUR,* 0 *VOIX AYANT VOTE CONTRE* 0 *VOIX S'ETANT ABSTENUES*

## CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR*
10 000 *VOIX AYANT VOTE POUR,* 0 *VOIX AYANT VOTE CONTRE* 0 *VOIX S'ETANT ABSTENUES*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié Conforme
Frédéric FRANÇOIS - Président